



LE GUIDE : COMMANDER DES CHÈQUES **#APTIC**

Vous souhaitez agir concrètement
pour l'inclusion numérique des citoyens, des organisations et des territoires ?

C'est désormais possible !

Financer et distribuer des chèques #APTIC sur votre territoire, c'est :

- ▶ accompagner une transition numérique vertueuse, pour que les citoyens et les organisations (associations, PME, artisans...) puissent saisir les opportunités qu'elle représente
- ▶ des outils pour concevoir des politiques d'inclusion numérique efficaces et adaptées aux besoins territoriaux : mesures d'impact des politiques publiques mises en œuvre, diagnostic territorial sur les services de médiation numérique existants et manquants
- ▶ organiser la montée en compétences des territoires en identifiant les publics cibles prioritaires et les besoins de formation des acteurs de médiation numérique.

QU'EST-CE QU' #APTIC ?

QUE VOUS APPORTE #APTIC ?

COMMENT COMMANDER DES CHÈQUES #APTIC ?

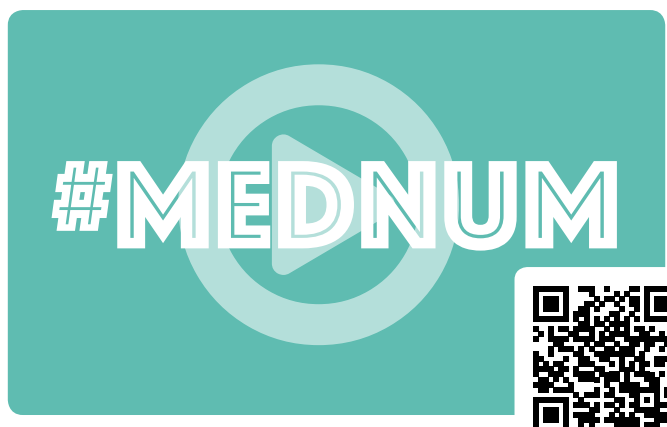
➤ SUIVEZ LE GUIDE...

#APTIC, QU'EST-CE QUE C'EST ?

#APTIC c'est le chèque culture numérique pour tous, conçu sur le modèle des titres-restaurant, qui permet de payer totalement ou partiellement les services de médiation numérique. **Il connecte les besoins de la société face au numérique à une offre de services existante mais peu visible.**

#APTIC est initié et développé par Médias-Cité, coopérative d'intérêt collectif, acteur historique, contributeur des politiques publiques en matière de médiation numérique depuis 20 ans et pôle référent de la médiation numérique en Nouvelle-Aquitaine. Le projet a reçu de nombreux soutiens (Fondation AFNIC pour la solidarité numérique, La France s'engage, Région Nouvelle-Aquitaine, Agence du Numérique ...).

#APTIC expliqué en 2 minutes, [c'est par ici](#) (vidéo) ou sur vimeo > [#Aptic présentation](#)



Q QU'EST-CE QUE LA MÉDIATION NUMÉRIQUE ?

La « médiation numérique » désigne la mise en capacité de comprendre et de maîtriser les technologies numériques, leurs enjeux et leurs usages, c'est-à-dire développer la culture numérique de tous, pour pouvoir agir dans la société numérique. Elle procède par un accompagnement qualifié et de proximité des individus et des groupes (habitants, associations, entreprises, élèves, étudiants, parents, professionnels...) dans des situations de formation tout au long de la vie facilitant à la fois l'appropriation des techniques d'usage des outils numériques et la dissémination des connaissances ainsi acquises. Par sa mise en œuvre, la médiation numérique participe à l'inclusion numérique des populations. Définition tirée du site www.mediation-numerique.fr.

FONCTIONNEMENT

Un commanditaire (collectivité, administration, fondation...) achète des chèques et les distribue aux populations qu'il souhaite aider en matière d'usages numériques (grand public, bénéficiaires de minimas sociaux, jeunes, PME, senior...)

La personne ayant reçu les chèques peut les utiliser dans un lieu membre de la communauté #APTIC pour payer un service de médiation numérique référencé sur la plateforme #APTIC.

> **Consulter le catalogue des services #APTIC** sur referentiel.aptic.fr.

Le service de médiation numérique est contre-payé par la plateforme #APTIC. La structure est payée sous forme de virement bancaire.

ACTEUR DE LA MÉDIATION NUMÉRIQUE

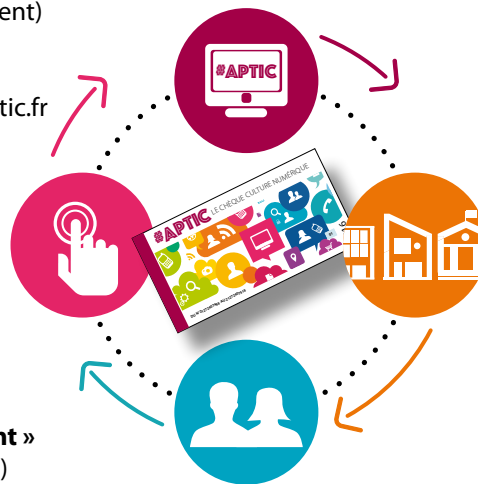
C'est le professionnel qualifié, artisan de la médiation numérique

- 1 • demande son éligibilité sur Aptic.fr
- 2 • présente son offre de service
- 3 • souscrit à #APTIC (abonnement) et reçoit le kit #APTIC
- 4 • accueille et rend le service
- 5 • se rend sur la plateforme Aptic.fr pour être contre payé
- 6 • dispose d'indicateurs de pilotage des services rendus

LA PLATEFORME APTIC.FR

C'est l'outil de commande et le tableau de bord

- habilite les services de médiation numérique payables en chèques #APTIC
- cartographie les services sur le territoire
- édite les chèques #APTIC



COMMANDITAIRE

C'est un financeur et un accélérateur de la transition numérique

- commande des chèques #APTIC
- définit, s'il le souhaite, des règles de distribution et d'utilisation des chèques commandés (sur un territoire ciblé, dans un type de lieux précis, pour une catégorie de service de médiation numérique défini...)
- dispose d'outils de pilotage et de suivi des #APTIC qu'il a injectés

UTILISATEUR

C'est le bénéficiaire et le « client »

(porteur du moyen de paiement)

- reçoit le chèque #APTIC
- choisit le service dont il a besoin
- paye entièrement ou partiellement le service avec des chèques #APTIC

QUI PEUT COMMANDER DES CHÈQUES #APTIC ?



COLLECTIVITÉS, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, CCAS

- Vous les distribuez à des bénéficiaires ciblés de votre territoire, aux associations et aux acteurs du territoire, aux personnes en situation de fracture sociale et numérique ...



RESPONSABLES RSE, RESPONSABLES MÉCÉNAT

- Vous les distribuez à vos propres salariés, aux acteurs d'utilité sociale de votre territoire...



CHAMBRE DE COMMERCE, DES MÉTIERS, CLUBS D'ENTREPRISES

- Vous les distribuez aux entreprises, aux artisans
- Vous les utilisez pour vos propres actions

POURQUOI COMMANDER DES CHÈQUES #APTIC ?



Vous êtes identifiés et visibles

- Impression du nom de votre structure sur les chèques commandés pour une identification rapide de votre implication et intervention
- Possibilité de cibler des catégories de bénéficiaires et/ou de services pour être au plus proche de vos missions



Vous contribuez efficacement à la transition numérique

- Mise à disposition de moyens permettant aux citoyens d'augmenter leur pouvoir d'agir et de monter en compétences face au numérique
- Véritable outil d'aide à la décision dans la conception des politiques publiques d'inclusion numérique grâce à la restitution des données liées à l'utilisation des chèques en "open data"



Vous suivez l'utilisation des chèques #APTIC

- Création automatique de tableaux de bord et d'indicateurs pour connaître l'utilisation des chèques distribués : combien ont été utilisés ? pour quels services ? dans quels lieux ? ...
- Outil de diagnostic territorial en temps réel pour mieux piloter et affiner votre stratégie d'intervention
- Prorata des chèques non utilisés durant l'année en cours remboursé sous forme d'avoir



Vous participez au développement économique local

- Soutien du secteur de la médiation numérique avec le maintien d'emplois locaux grâce à l'apport de nouvelles ressources financières et de plus de visibilité sur le territoire
- Stimulation de la formation et de la qualification des acteurs de terrain grâce à la diversification de l'offre de services
- Appui du développement de la médiation numérique via la réinjection de 1% des valeurs #APTIC dans un fonds territorial pour l'innovation sociale et numérique



LA DÉMARCHE QUALITÉ #APTIC

Pour garantir la qualité des services #APTIC proposés, il est indispensable que les acteurs référencés soient en capacité d'accueillir les publics et que l'action de médiation numérique soit avérée. Ainsi, pour pouvoir entrer dans la communauté #APTIC, chaque acteur doit répondre à un questionnaire qui porte sur 5 thèmes : Aptitudes, Publics, Territoires, Innovation, Compétences spécifiques. En fonction du score obtenu, la structure sera considérée comme qualifiée #APTIC ou non. Prochainement, les bénéficiaires de chèques pourront noter en ligne la qualité du service rendu. L'intégralité de la démarche qualité est disponible sur qualite.aptic.fr

L'OFFRE #APTIC

👉 VOUS CHOISISSEZ VOTRE OFFRE...

	Standard	Plus	Premium
Impression du nom du commanditaire sur chaque chèque	✓	✓	✓
Couverture personnalisable			✓
Nombre de tickets par chéquier	10	5 ou 10	5 ou 10
Distribution	assurée par le commanditaire	réseau de distribution ciblé	réseau de distribution ciblé
Livraison réseau distribution		✓	✓
Tableau de bord Impression / Distribution / Usages chèques	✓	✓	✓
Exportation des rapports de suivi	✓	✓	en marque blanche
Ciblage des services payables			✓
Commande minimale de chèques	1000	2000	2000
	10 € + 4% par chèque frais	10 € + 4% par chèque frais +options*	10 € + 4% par chèque frais +options*

Avec les offres «Plus» et «Premium», vous pouvez choisir de personnaliser la couverture des chèquiers, confier à l'équipe #APTIC la gestion de la distribution des chèques, et/ou cibler précisément les services payables en #APTIC.

Chaque offre étant unique, l'équipe #APTIC établit des devis en fonction de vos demandes spécifiques.



FACILITER L'INTÉGRATION DES LIEUX DE MÉDIATION NUMÉRIQUE DE VOTRE TERRITOIRE

Pour entrer dans la communauté #APTIC, un lieu de médiation numérique doit :

- répondre à des **critères d'éligibilité définis selon la démarche qualité**,
- adhérer à **la charte #APTIC**,
- souscrire au **kit #APTIC et à ses services associés*** pour être en capacité, notamment, de se faire payer en chèques #APTIC. L'abonnement coûte 7€ HT/mois ou 77€ HT/an (1 mois offert).

En tant que commanditaire, vous pouvez choisir de prendre en charge cet abonnement pour certains acteurs de votre territoire, sous conditions de leur éligibilité #APTIC.

* Ces documents sont consultables sur aptic.fr

👍 **ET PLUS ENCORE...**

UN ACCOMPAGNEMENT DANS LE PILOTAGE DE VOS ACTIONS

L'équipe #APTIC, grâce à sa fine connaissance du domaine de la médiation numérique et son expertise en ingénierie, vous propose également une offre de conseil pour mieux structurer, en fonction de vos priorités, vos politiques en la matière :

- aide à la structuration de stratégies et politiques,
- analyse de résultats,
- formulation de recommandations

Contactez-nous pour que nous puissions trouver la formule qui vous correspond.



CIBLER VOS RÉSEAUX DE DISTRIBUTION ET LES SERVICES PAYABLES AVEC VOS CHÈQUES : DES OPTIONS POUR MIEUX ATTEINDRE VOS OBJECTIFS

Si vous le souhaitez, l'équipe #APTIC peut vous appuyer pour définir :

- **les réseaux de distribution des chèques**, afin d'atteindre au mieux les publics visés.
2 options (offre PLUS) :
 - Vous fournissez le fichier d'adresses postales des bénéficiaires et l'équipe #APTIC s'occupe de la distribution.
 - Vous indiquez les publics bénéficiaires souhaités. L'équipe #APTIC mène une analyse au cas par cas pour identifier le(s) réseau(x) de distribution le(s) plus approprié(s) pour toucher vos cibles.
- **le ciblage des services payables avec les chèques #APTIC que vous avez financé** pour avoir la garantie que votre intervention est en adéquation avec vos missions ou priorités (offre PREMIUM). Seuls les acteurs pouvant assurer ces services pourront recevoir les chèques #APTIC que vous financez.



COMMENT COMMANDER DES CHÈQUES #APTIC ?



1 DEMANDE DE DEVIS #APTIC

Je prends contact avec l'équipe #APTIC pour lui exposer mes objectifs et mes besoins grâce au [formulaire de contact](#) sur aptic.fr/contact/

L'équipe #APTIC se rapproche de vous pour calibrer votre demande et vous envoyer un devis.

2 ACCEPTATION DE DEVIS #APTIC

Si vous acceptez le devis, 2 options :

- vous passez une commande de marché public si vous êtes un acteur soumis à ces conditions légales (plusieurs possibilités s'offrent à vous, nos équipes sont à votre disposition pour vous renseigner).
- vous renvoyez le devis signé si vous n'êtes pas soumis aux conditions légales de passation de marché.

3 VALIDATION DE LA COMMANDE

Lorsque l'accord est validé, votre compte "commanditaire" est créé.

L'intégralité des demandes spécifiques liées à votre commande (territoire d'intervention, publics et services cibles, prise en charge du kit #APTIC ...) sera intégrée à votre compte. Ces informations vous permettront d'avoir un accès illimité à :

- des indicateurs de suivi d'utilisation de vos chèques #APTIC
- des indicateurs de pilotage territorial des services de médiation numérique
- une cartographie opérationnelle des lieux de médiation numérique
- le suivi de vos commandes (traçabilité, factures ...).

4 IMPRESSION ET EXPÉDITION DES CHÈQUES #APTIC

Les chèques sont imprimés et envoyés au réseau ciblé (au commanditaire ou au réseau de distribution).

5 ALIMENTATION DES TABLEAUX DE BORDS

Vous pourrez suivre en temps réel l'utilisation des chèques et récolter les données qui y sont relatives : lieu et date d'utilisation, service payé en #APTIC...





#APTIC

EN BREF

QUI ?

Ceux qui ont un besoin : les bénéficiaires (particuliers, salariés, associations...).

Ceux qui proposent une offre : les acteurs de la médiation numérique – pourvoyeurs de services (**Espaces Publics Numériques, Fablabs, Tiers-Lieux, espaces de coworking, maisons de services publics, plateformes itinérantes, Infolabs, classes numériques, Repair Cafés, médiathèques ...**).

Ce qui font le lien entre les deux : les commanditaires – financeurs (collectivités, établissements publics, CCAS, entreprises, chambres de commerce ou des métiers, clubs d'entreprises...).

QUOI ?

Un **chèque culture numérique**, sur le modèle du titre-restaurant, qui permet de payer totalement ou partiellement un service de médiation numérique.

QUAND ?

Depuis 2017, des chèques #APTIC sont disponibles. Une fois remis au bénéficiaire, ils peuvent exceptionnellement être utilisés jusqu'à fin 2018.

OÙ ?

Les chèques sont utilisables **partout en France** dans des lieux de médiation numérique **labellisés #APTIC**.

COMMENT ?

Le **commanditaire se rend sur la plateforme app.aptic.fr** pour commander des chèques #APTIC. Il les distribue ensuite selon ses besoins aux bénéficiaires.

Le **bénéficiaire identifié se déplace sur le lieu identifié et paye totalement ou partiellement le service rendu avec son chèque**. L'acteur de la médiation numérique qui a effectué le service obtient le contre-paiement du chèque sur la plateforme.

**PROPULSÉ
PAR :**



MÉDIAS-CITÉ
Innovation sociale
et numérique

AVEC LE SOUTIEN DE :

**FRANCE
S'ENGAGE**

FONDATION
afnic
pour la colibrité numérique

Sous l'égide de
Fondation
de France

L'AGENCE DU
NUMÉRIQUE

SOCIÉTÉ
NUMÉ
RIQUE

RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

NOUS SUIVRE

 facebook.com/ApticMednum

 [@ApticMednum](https://twitter.com/ApticMednum)

NOUS CONTACTER contact@aptic.fr

+ D'INFOS SUR Aptic.fr